

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 D 00018

Numéro SIREN : 775 691 140

Nom ou dénomination : LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES ET employés de  
l'Etat et des services publics et assimilés

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt 28250

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES**  
**et employés de l'État et des services publics et assimilés**  
148 rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret  
RCS Nanterre 775 691 140

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**  
**DU 21 MAI 2016**

---

L'an 2016, le samedi 21 mai à 8 heures 30 minutes, les Délégués des Sociétaires composant l'Assemblée Générale de la société LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, Société d'assurance mutuelle, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte à Montpellier (34000), au Corum - Esplanade Charles De Gaulle, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration par lettre adressée le 28 avril 2016 et suivant avis inséré dans le Journal d'Annonces Légales " Les Petites Affiches" du 22 avril 2016.

La feuille de présence est signée à l'entrée de la salle par tous les délégués présents à l'Assemblée, tant pour eux-mêmes que pour les délégués qu'ils représentent.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son Bureau.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration Monsieur Thierry DEREZ préside l'Assemblée.

L'Assemblée Générale désigne parmi ses membres :

- deux scrutateurs : Monsieur Claude LE PELLETIER et Monsieur Jean-Paul MARCHIONI,
- une secrétaire : Madame Liliane COLARDELLE.

Les Membres susnommés composant le Bureau acceptent, chacun en ce qui le concerne, les fonctions qui lui sont conférées.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

L'Assemblée étant composée de 442 délégués, elle peut valablement délibérer :

- à titre ordinaire, si elle réunit le quart au moins de ses membres, soit 111 délégués présents ou représentés ;
- à titre extraordinaire, si elle réunit le tiers au moins de ses membres, soit 148 délégués présents ou représentés ;

Monsieur le Président précise que 376 délégués sont présents, détenteurs de 48 pouvoirs, soit un total de 424 délégués présents ou représentés sur les 442 inscrits sur la liste de présence ; l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du Journal d'Annonces Légales « Les Petites Affiches » du 22 avril 2016 contenant l'avis de convocation,
- le double des lettres de convocation adressées à chaque Membre et au Commissaire aux comptes,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que toutes les pièces prescrites par la loi,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- la copie de la biographie de Madame Hélène MARTINI,
- le projet des résolutions,
- le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale,
- un exemplaire des statuts,
- la feuille de présence et les pouvoirs pour les Délégués représentés.

Puis, Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée :

### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

1. Imputation des droits d'entrée au fonds d'établissement
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, approbation des comptes et quitus aux Administrateurs
3. Ratification des remboursements de frais versés aux Administrateurs et Délégués au titre de l'exercice 2015
4. Remboursement de frais allouées aux Administrateurs et remboursements au titre de l'exercice 2016
5. Lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes prévus au § IV de l'article R. 322-57 du Code des assurances
6. Affectation du résultat
7. Transfert de la « Réserve de capitalisation » au compte « Autres réserves »
8. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
9. Renouvellement de mandats d'Administrateurs
10. Renouvellement du mandat d'un des commissaires aux comptes titulaires
11. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant
12. Ratification du transfert du siège social

### **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

13. Modification de la convention d'affiliation conclue avec la SGAM Covéa

### **Résolution commune à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

14. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

---

## **QUATORZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Yves-André NICOLAS, arrive à son terme, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Xavier CRÉPON pour une durée de six exercices.

Le mandat de Monsieur Xavier CRÉPON expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Pour        400  
Contre      0  
Abstention 0

Cette résolution est adoptée.

---

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Thierry DEREZ

